

DÉPARTEMENT du RHÔNE



Yzeron

Mairie d'YZERON

31 Grande Rue - 69510 YZERON

Tel: 04 72 41 17 30 Fax: 04 78 81 03 34

Courriel : mairie@yzeron.com

Le mardi 14 mars 2017 à 18 h 30

ORDRE DU JOUR

Donnant lieu à délibération :

1. Approbation du *Compte Administratif* de la commune 2016,
2. Approbation du *Compte de Gestion* de la commune 2016,
3. Affectation des résultats de la commune 2016,
4. Approbation du *Compte Administratif* de la chaufferie-bois 2016,
5. Approbation *Compte de Gestion* de la chaufferie-bois 2016,
6. Affectation des résultats de la chaufferie-bois 2016,
7. Approbation du *Compte Administratif* du budget logement social 2016,
8. Approbation *Compte de Gestion* du budget logement social 2016,
9. Affectation des résultats du budget logement social 2016,
10. Vote des taux communaux des contributions directes 2017,
11. Vote du Budget Primitif commune 2017,
12. Révision des tarifs abonnement et énergie produite par les chaufferies bois,
13. Vote du Budget Primitif chaufferie-bois 2017,
14. Vote du Budget Primitif logement social 2017,
15. Subventions 2017 aux associations, sociétés et organismes,
16. Autorisation à M. le Maire pour la signature avec la CCVL, d'une convention constitutive d'un groupement de commande pour des achats de papier et de fournitures de bureaux,
17. Autorisation à M. le Maire pour la signature avec le SMAGGA, d'une convention pour l'achat de matériel de désherbage alternatif,
18. Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise, et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),
19. Questions diverses.

Ne donnant pas lieu à délibération :

Rapport des permis de construire et déclarations préalables

Décisions du Maire :

2017/01 portant souscription auprès du CIGAC du contrat d'assurance du personnel des collectivités, pour l'année 2017, moyennant une cotisation provisionnelle de 8 715.69 € TTC,

2017/02 portant souscription auprès de GROUPAMA, des contrats VILLASUR (7 511.76 € TTC), assurance tracteur, véhicules, matériels (1 994.91 € TTC), et Auto-mission des collaborateurs (354.99 € TTC), pour l'année 2017.

DÉPARTEMENT du RHÔNE



Yzeron

Mairie d'YZERON

31 Grande Rue - 69510 YZERON

Tel: 04 72 41 17 30 Fax: 04 78 81 03 34

Courriel : mairie@yzeron.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2017

Etaient présents : BADOIL Alain, CREUX Géraldine, LHOPITAL Guy, JUSSERAND Stéphanie (avant le point 1), DUPIN Monique, LHOPITAL Roger, PEYROT Danielle, BAYARD Maurice, BERTHOUD Monique (jusqu'au point 3 inclus), DUMORTIER Olivier, SARCEY Anne-Sophie, RULLIAT Christian, FOURDIN Fabrice, NELIAS Agnès.

Etaient excusés : Johan DUCHENAUD (pouvoir donné à Olivier DUMORTIER), Stéphanie JUSSERAND (avant le point 1 : pouvoir donné à Alain BADOIL), Monique BERTHOUD, à partir du point 4 pouvoir à Monique DUPIN)

Secrétaire de séance : Géraldine CREUX

Le compte rendu de la séance du 24 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie Christine VIDAL, secrétaire générale, et Chantal BONNEFOUX, en charge des budgets annexes, pour la préparation des documents budgétaires.

Il présente Florian PLUSQUIN, nouveau responsable des services techniques, et Loïc SIMON, agent des services techniques, qui ont pris récemment leurs fonctions.

Monsieur le Maire excuse par ailleurs, M.BISSON, trésorier comptable, qui ne peut être présent.

1 - Approbation du Compte Administratif de la commune 2016

Monsieur le Maire présente les dépenses et les recettes prévues à chaque article au Budget Primitif (BP) 2016 et les dépenses et les recettes qui ont été réalisées (le CA) dans chacune des deux sections du budget (fonctionnement et investissement). Il donne des précisions concernant les comptes qui présentent une différence notable entre le BP et le CA et détaille les dépenses réalisées en investissement. Il répond aux questions posées par les membres du Conseil Municipal.

Arrivée de Stéphanie JUSSERAND.

Monsieur le Maire se retire comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Monique DUPIN, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Alain BADOIL.

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, approuve le Compte Administratif 2016 tel que dressé par Monsieur le Maire.

	Résultats antérieurs reportés	Mandats émis en 2016	Titres émis en 2016	Résultats 2016	Résultats de clôture (résultats cumulés)
Section de fonctionnement	Excédent 71 001.56 €	714 205.74 €	839 770.80 €	Excédent 125 565.06 €	Excédent 196 566.62 €
Section d'investissement	Déficit 109 848.43 €	455 993.48 €	551 488.74 €	Excédent 95 495.26 €	Déficit 14 353.17 €
Totaux				Excédent 221 060.32 €	Excédent 182 213.45 €

Suite à une remarque de Agnès NELIAS, Monsieur le Maire explique pourquoi les documents budgétaires ont été transmis lundi par mail, et non avec la convocation du Conseil Municipal : le travail de préparation est complexe, certains chiffres ne sont connus que très tardivement, mais malgré ce qui a été reproché, un gros effort de la commune a été fait depuis une quinzaine d'années, pour l'information de tous : la commune ayant moins de 3500 habitants, n'est pas assujettie à l'obligation de transmission avec la convocation, d'une note de synthèse ou des projets de délibération, néanmoins, elle le fait en grande partie. D'autre part, le compte rendu est diffusé à l'ensemble de la population. Enfin, le vote du budget a été avancé cette année, c'est moins confortable, mais reculer la date présente aussi ses inconvénients : on dispose de plus d'informations, mais on n'a pas le droit à l'erreur puisque le budget doit être voté avant le 31 mars.

2 - Approbation du Compte de Gestion de la commune 2016

Monsieur le Maire fait lecture des montants inscrits au Compte de Gestion 2016. Il confirme que le Compte Administratif de la Commune et le Compte de Gestion sont conformes.

Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, approuve le Compte de Gestion 2016, dressé par le Receveur.

3 - Affectation des résultats de la commune 2016

Monsieur le Maire explique les obligations qui incombent à la commune en termes d'affectation des résultats. Monsieur le Maire répond aux questions du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, d'affecter les résultats comme suit :

- Résultat de fonctionnement :

- Affectation à la section d'investissement (ligne R1068) 22 261.59 €
- Excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne R002) : 174 305.03 €

- Résultat d'investissement :

- Déficit reporté à la section d'investissement (ligne D001) : 14 353.17 €

Départ de Monique BERTHOUD, pour raisons professionnelles.

4 - Approbation du Compte Administratif de la chaufferie-bois 2016

- Monsieur le Maire présente les dépenses et les recettes prévues à chaque article au BP 2016 et les dépenses et les recettes qui ont été réalisées (le CA) dans chacune des deux sections du budget et répond aux questions posées par les membres du Conseil Municipal. Il ajoute enfin que ce CA a été approuvé, à l'unanimité, par le Conseil d'Exploitation de la chaufferie-bois le 2 mars 2017.

Monsieur le Maire se retire comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Monique DUPIN, délibère sur le compte administratif « chaufferie-bois » de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Alain BADOIL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, approuve le Compte Administratif « chaufferie-bois » 2016 tel que dressé par Monsieur le Maire. :

	Résultats antérieurs reportés	Mandats émis en 2016	Titres émis en 2016	Résultats 2016	Résultats de clôture (résultats cumulés)
Section de fonctionnement	Excédent 14 691.51 €	172 467.28 €	175 750.10 €	Excédent 3 282.82 €	Excédent 17 974.33 €
Section d'investissement	Excédent 27 609.72 €	75 963.75 €	71 639.38 €	Déficit 4 324.37 €	Excédent 23 285.35 €
Totaux				Déficit 1 041.55 €	Excédent 41 259.68 €

5 - Approbation Compte de Gestion de la chaufferie-bois 2016

Monsieur le Maire fait lecture des montants inscrits au Compte de Gestion 2016.

Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, et 1 ABSTENTION, approuve le Compte de Gestion 2016 dressé par le Receveur Municipal.

6 - Affectation des résultats de la chaufferie-bois 2016

Monsieur le Maire rappelle les obligations qui incombent à la commune en termes d'affectation des résultats.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain BADOIL, Maire, décide par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, d'affecter les résultats comme suit :

- Résultat de fonctionnement :

Affectation à la section d'investissement (ligne R1068) : **4 324.37 €**

Excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne R002) : **13 649.96 €**

- Résultat d'investissement :

Excédent cumulé d'investissement : **23 285.35 €**

Excédent reporté à la section d'investissement (ligne D001) : **0.00 €**

7 - Approbation du Compte Administratif du budget logement social 2016

Monsieur le Maire présente les dépenses et les recettes prévues à chaque article au BP 2016 et les dépenses et les recettes qui ont été réalisées (le CA) dans chacune des deux sections du budget et répond aux questions posées par les membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire se retire comme Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Monique DUPIN, délibère sur le compte administratif « logement social » de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Alain BADOIL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, approuve le Compte Administratif « logement social » 2016 tel que dressé par Monsieur le Maire.

	Résultats antérieurs reportés	Mandats émis en 2016	Titres émis en 2016	Résultats 2016	Résultats de clôture (résultats cumulés)
Section de fonctionnement	Excédent 24 637.05 €	6 325.41 €	18 966.60 €	Excédent 12 641.19 €	Excédent 37 278.24 €
Section d'investissement	Déficit 6 697.71 €	11 194.65 €	8 994.83 €	Déficit 2 199.82 €	Déficit 8 897.53 €
Totaux				Excédent 10 441.37 €	Excédent 28 380.71€

8 - Approbation Compte de Gestion du budget logement social 2016

Monsieur le Maire fait lecture des montants inscrits au Compte de Gestion 2016.

Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, approuve le Compte de Gestion 2016 dressé par le Receveur municipal.

9 - Affectation des résultats du budget logement social 2016

Monsieur le Maire rappelle les obligations qui incombent à la commune en termes d'affectation des résultats.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain BADOIL, Maire, décide, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, d'affecter les résultats comme suit :

- Résultat de fonctionnement :

- Affectation à la section d'investissement (ligne R1068) : 8 897.53 €,
- Excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne R002) : 28 380.71 €.

- Résultat d'investissement :

- Déficit reporté à la section d'investissement (ligne D001) : 8 897.53 €

10 - Vote des taux communaux des contributions directes 2017

Monsieur le Maire rappelle l'effort financier qui incombe aux collectivités locales, de par la baisse importante des dotations de l'Etat, et l'augmentation des charges avec notamment la mise en œuvre des rythmes scolaires, celles-ci n'étant pas compensées par de nouvelles recettes.

Durant l'année écoulée, le travail a été poursuivi afin de limiter les dépenses communales (fluides, contrats, fournitures), cet effort devra être poursuivi afin de maintenir les coûts de fonctionnement.

Les taux pour les trois taxes « ménage » (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties) n'ont pas évolué depuis 2001. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les mêmes taux pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, décide de reconduire les mêmes taux qu'en 2016, à savoir :

- | | |
|----------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation | 15,58 % |
| - Taxe foncière (bâti) | 22,34 % |
| - Taxe foncière (non bâti) | 53,02 % |

11 - Vote du Budget Primitif commune 2017

Monsieur le Maire présente les dépenses et recettes prévues à chaque article au Budget Primitif 2017 dans chacune des deux sections (fonctionnement et investissement) et répond aux questions posées par les membres du Conseil Municipal. Le tableau de prospective financière jusqu'à 2020 permet de voir la faisabilité dans le temps des projets en fonction de leur coût et des recettes, et la situation financière de la commune.

Agnès NELIAS intervient au sujet du projet d'achat de terrain RADIX, envisagé pour la création de places de stationnement à usage de la salle des fêtes et de l'école de la Madone. Selon elle, le prix de vente fixé par le vendeur est trop élevé, impactant encore le coût de la salle des fêtes. Elle ne votera donc pas pour le budget.

Monsieur le Maire précise que de ne pas voter le budget veut dire être en désaccord avec l'organisation de la commune. Un Budget non voté bloquerait totalement son fonctionnement, c'est un acte très fort qui montrerait son opposition sur tout. M le Maire informe que l'achat du terrain donnera lieu à délibération spécifique et invite Madame Nelias à seulement s'abstenir et à voter contre le moment venu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, adopte le budget primitif « commune » 2017 qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à : **994 943.03 €**
- En section d'investissement à : **446 650.77 €**

12 - Révision des tarifs abonnement et énergie produite par les chaufferies bois

Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif du Kw/h à compter du 1^{er} janvier 2017, de 0.01 centime et de ne pas modifier le tarif de l'abonnement.

Le Conseil d'Exploitation, composé des élus et des abonnés, a rendu un avis favorable à l'unanimité, lors de sa réunion du 2 mars 2017.

Monsieur le Maire précise que le coût de l'énergie bois reste inférieur à celui du fuel, même si l'écart a diminué. Il rappelle que la commune a obtenu pour ces trois années consécutives, le label éco réseau de chaleur, délivré par AMORCE, afin de récompenser le service public de distribution de la chaleur selon les trois dimensions retenues du développement durable : environnementale, économique et sociale.

Après débat, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, fixe le prix du kilowatt/heure à 0.055 € HT à compter du 1^{er} janvier 2017, et dit que le montant de l'abonnement reste fixé comme suit :

Tranches en kWh	Tarif HT/année
inférieur ou égal à 25	500,00 €
supérieur à 25 et inférieur ou égal à 50	1550,00 €
supérieur à 50 et inférieur ou égal à 100	2650,00 €
supérieur à 100 et inférieur ou égal à 150	4550,00 €
supérieur à 150 et inférieur ou égal à 200	6050,00 €
supérieur à 200 et inférieur ou égal à 250	8600,00 €

A ces montants HT sera appliquée une TVA à 5,5 %.

13 - Vote du Budget Primitif chaufferie-bois 2017

Monsieur le Maire présente les dépenses et recettes prévues à chaque article au Budget Primitif 2017 dans chacune des deux sections du budget (fonctionnement et investissement).

Monsieur le Maire précise que le BP proposé a été validé, à l'unanimité, par le Conseil d'Exploitation. Il répond aux questions posées par les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, adopte le budget primitif « chaufferie-bois » 2017 qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à : **205 256.63 € HT,**
- En section d'investissement à **112 291.45 € HT.**

14 - Vote du Budget Primitif logement social 2017

Monsieur le Maire présente les dépenses et recettes prévues à chaque article au Budget Primitif 2017 dans chacune des deux sections (fonctionnement et investissement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, adopte le budget primitif « logement social » 2017 qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à : **46 380.71 €,**
- En section d'investissement à : **44 528.24 €.**

15 - Subventions 2017 aux associations, sociétés et organismes

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités territoriales, et notamment les communes, peuvent attribuer des subventions aux associations, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il propose au Conseil Municipal de voter les subventions aux associations pour l'année 2017. Il présente les propositions étudiées en réunion d'adjoints en donnant des précisions pour chaque association notamment en termes de situation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, étant entendu que Christian RULLIAT (président de l'Association des commerçants) ne prend pas part au vote, décide d'accorder les subventions suivantes (étant précisé qu'aucun autre membre du Conseil Municipal ne fait partie du bureau des associations concernées) :

Association	Subvention 2017	Mode de calcul et commentaires
Les amis de la bibliothèque d'YZERON	1600 €	Dépenses éligibles selon la convention Subvention annuelle
LA CADOLA	40 000 €	Subvention annuelle, selon la convention d'objectifs
L'Araire	750,00 €	Subvention annuelle
Batterie Fanfare l'Hirondelle	1000,00 €	Subvention annuelle
Associations des Parents d'élèves des deux écoles	à calculer en fonction des justificatifs	Plafond de 21,00 € par enfant (en fonction de justificatifs de sortie) Subvention annuelle
Association des familles (FADY)	500,00 €	Dépenses éligibles selon la convention d'objectifs (centre aéré, sorties annuelles, etc.) Subvention annuelle
Vivre sans alcool	150.00 €	Subvention annuelle
Prévention Routière	85,00 €	Subvention annuelle
Association des commerçants pour le compte du collectif La Grenouille	Plafond de 1 300,00 €	Animations pédagogiques (plafond de 1 000,00 €) et électricité (plafond de 300,00 €) selon la convention d'objectifs Subvention annuelle (La Grenouille 2017)
Association des Commerçants	Plafond de 200.00 €	Plafond de 50% de la dépense engagée, dans la limite d'un plafond maximum versé de 200 € Subvention annuelle (fête 8 décembre)
Ciné Monts du Lyonnais	556.00 €	Subvention annuelle (activité cinéma itinérant)
Union départementale des sapeurs-pompiers	150.00 €	Subvention annuelle
DDEN	100.00 €	Subvention annuelle
Batterie Fanfare l'Hirondelle	1000,00 €	Résultats des revenus Picaud-Brosse (gestion legs)
Sapeurs-Pompiers	1000,00 €	Résultats des revenus Picaud-Brosse (gestion legs)
Club Soleil d'Automne	1000,00 €	Résultats des revenus Picaud-Brosse (gestion legs)

Un compte-rendu d'activité au titre de l'année 2017 devra être fourni par chacun des bénéficiaires de subvention,

16 - Autorisation à M. le Maire pour la signature avec la CCVL, d'une convention constitutive d'un groupement de commande pour des achats de papier et de fournitures de bureaux

Monsieur le Maire expose que dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, plusieurs communes du territoire, dont la commune d'YZERON, et la CCVL proposent la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation de marchés publics ayant pour objet l'achat de fournitures de bureaux et de fournitures scolaires, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. La commune serait concernée sur les lots de fournitures de bureau, fournitures de papier, cartouches d'encre, enveloppes avec et sans logo.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans une convention. Ainsi, la CCVL est désignée coordonnateur du groupement et aura la charge de mener la procédure de passation des marchés, leur exécution relevant de la responsabilité de chaque membre du groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, autorise M. le Maire à signer, avec la CCVL, la convention constitutive d'un groupement de commandes pour des achats de papier, de fournitures de bureau, de cartouches d'encre et d'enveloppes.

17 - Autorisation à M. le Maire pour la signature avec le SMAGGA, d'une convention pour l'achat de matériel de désherbage alternatif

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'accompagnement des communes du bassin versant du Garon pour l'atteinte de l'objectif « zéro-phyto », le SMAGGA effectue une commande groupée de matériel alternatif au désherbage chimique. Cette commande permet aux communes de s'affranchir des coûts plancher imposés par les financeurs pour tous dépôts de demande d'aide.

Le SMAGGA réalise l'achat du matériel, avec une subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse du montant hors taxe du matériel et cèdera ensuite à la commune le matériel au prix Hors Taxe, déduction faite des subventions (auquel est rajoutée la différence entre la TVA réglée par le SMAGGA et le FCTVA récupéré par celui-ci).

Les modalités sont formalisées dans une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, autorise M. le Maire à signer, avec le SMAGGA, la convention pour l'achat de matériel de désherbage alternatif.

18 - Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise, et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Ce point retiré de l'ordre du jour, en effet, le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, n'a pu se prononcer, faute de quorum.

La question sera donc soumise à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

19 - Autorisation à Monsieur le Maire pour le dépôt et la signature de la déclaration préalable et de l'autorisation d'aménager un ERP, concernant l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école publique du RONZEY

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet solaire citoyen développé par l'association ECIVAL (Energies Citoyennes des Vallons), la commune d'Yzeron peut apporter sa contribution en mettant à la disposition de la future société locale de production d'énergie des toitures susceptibles d'être équipées d'installations photovoltaïques.

Engagée dans une démarche Territoire à Energie Positive, la CCVL soutient par ailleurs ce projet qui permettra de produire de l'énergie locale et renouvelable.

L'école publique du RONZEY est pressentie pour l'installation de panneaux photovoltaïques, sous réserve de la faisabilité technique et administrative.

Il conviendrait de déposer le dossier de déclaration préalable ainsi que l'autorisation d'aménager un ERP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention, autorise Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable et la demande d'autorisation d'aménager un ERP, concernant l'implantation de panneaux photovoltaïques à l'école publique du RONZEY, et à signer ces dossiers.

- Questions diverses.

Information est donnée concernant les **tours de garde pour les élections présidentielles.**

Guy LHOPITAL fait un retour de l'activité du SIAHVY.

Rapport des permis de construire et déclarations préalables : le Conseil Municipal prend connaissance des décisions intervenues depuis la précédente réunion.

La prochaine réunion se tiendra le **mardi 02 mai 2017 à 18h30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23H15.

Information :

Fête du lac : la CCVL a pris la décision d'organiser la fête tous les deux ans. La prochaine aura donc lieu en juillet 2018. Les associations ont été prévenues.